



Confédération  
Paysanne

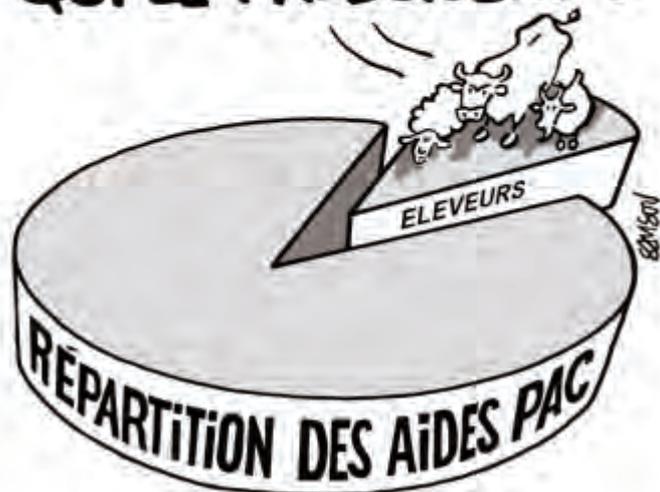
# SAUVONS L'ÉLEVAGE



**Une vraie politique de l'élevage  
doit assurer le revenu des éleveurs :**

- par des prix rémunérateurs
- par une répartition plus juste des aides de la PAC

LA PORTION CONGRUE,  
ÇA SUFFIT!  
LE FROMAGE À CEUX  
QUI LE PRODUISENT !



**Novembre 2012**

Confédération paysanne  
104, rue Robespierre  
93170 Bagnolet  
Tél. : 01 43 62 04 04  
contact@confederationpaysanne.fr  
www.confederationpaysanne.fr

**DES AIDES JUSTES,  
PAS JUSTE DES AIDES !**

# La Confédération paysanne veut redonner aux éleveurs des perspectives pour leur assurer un revenu et favoriser l'installation de jeunes, à partir d'élevages à taille humaine. C'est un enjeu vital pour l'avenir des zones d'élevage et des territoires ruraux !

## UNE POLITIQUE DE L'ÉLEVAGE POUR ASSURER LE REVENU DES ÉLEVEURS

Le maintien de l'élevage est essentiel au développement des territoires ruraux, et plus encore dans certaines zones défavorisées. La concentration rapide des élevages est préjudiciable à l'emploi en milieu rural.

Pour la Confédération paysanne,

- plus que par des primes ou des aides, le revenu des éleveurs doit d'abord être assuré par des prix rémunérateurs, indexés sur les coûts de production réels ;
- tous les élevages doivent être soutenus en tant que tels et non exclus sur des critères de taille, comme dans le cas de la prime « jeunes bovins » ;
- l'autonomie alimentaire des élevages doit être encouragée et soutenue ;
- la reconquête des marchés européens (relocalisation de la production) est préférable à une politique centrée sur l'exportation, ce qui suppose le maintien de l'élevage et des outils de transformation tels les abattoirs de proximité ;
- les normes actuelles, et celles qui sont annoncées, tout comme les contraintes administratives, sont inadaptées et accentuent la concentration et la disparition des élevages.



## POUR UNE PAC RÉFORMÉE ET PLUS FAVORABLE AUX ÉLEVEURS

La prochaine réforme de la PAC doit reconnaître d'une part les spécificités de l'élevage et, d'autre part, prendre en considération des territoires défavorisés comme les zones de montagne.

La Confédération paysanne demande :

- une redistribution des aides PAC en faveur des éleveurs au moyen de primes au maintien des troupeaux ruminants (PMTR), fondées sur l'emploi et non sur la taille des troupeaux ;
- un positionnement clair de l'UE en faveur de la souveraineté alimentaire européenne et de l'organisation commune des marchés (OCM) : régulation des volumes produits, stockage...
- un soutien spécifique et renforcé pour les zones défavorisées, comme l'indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN) ;
- un appui à l'évolution vers des systèmes de production plus autonomes, notamment à travers un « plan protéines » ;
- une réforme profonde des critères et du système de contrôle des élevages dans le cadre de la conditionnalité des aides, avec, dans un premier temps, un moratoire immédiat sur les contrôles de conditionnalité, notamment pour les élevages de petits ruminants.



## **PRIX DES MATIÈRES PREMIÈRES : LES ÉLEVEURS NE DOIVENT PAS PAYER LA NOTE**

La flambée du prix des matières premières (céréales, soja) pénalise les éleveurs, déjà fragilisés par les sécheresses successives et les crises à répétition.

Pour la Confédération paysanne :

- les aides doivent être redistribuées en faveur des éleveurs. En attendant, il faut taxer les céréales à l'exportation au-delà d'un certain seuil pour freiner l'augmentation des prix et alléger la facture d'achat des aliments du bétail pour les éleveurs ;
- il faut arrêter le soutien aux agrocarburants ;
- l'agriculture et l'alimentation ne peuvent être soumises aux seules lois du marché et doivent sortir de l'OMC (Organisation mondiale du commerce) ;
- les aliments de première nécessité comme les céréales ne doivent pas faire l'objet de spéculation, en particulier sur les marchés à terme.

## **AUTONOMIE PROTÉIQUE : DES SOLUTIONS SANS OGM**

L'élevage est fortement dépendant des approvisionnements en protéines importées, notamment en soja, très majoritairement OGM.

La Confédération paysanne demande :

- le développement et la reconnaissance des systèmes plus autonomes ;
- la relance d'un plan protéines ambitieux à l'échelle nationale et européenne : soutien à la recherche et au développement, aides compensatoires ;
- le soutien aux filières sans OGM : modification des systèmes d'élevage, identification des produits animaux...

## **ENVIRONNEMENT : RECONNAÎTRE LES ATOUTS DE L'ÉLEVAGE**

L'environnement est l'outil de travail des paysans. Il faut transformer les contraintes en atouts pour demain.

La Confédération paysanne demande :

- la simplification et la stabilisation des réglementations ;
- des politiques publiques (Europe, France) limitant la concentration des fermes et encourageant les sys-

tèmes de production plus vertueux ou la valorisation de milieux naturels (ex. : zones humides, parcours en zones de montagne...)

- l'élargissement du principe pollueur-payeur aux fabricants d'engrais et de pesticides.



## **LAIT : D'ABORD, SÉCURISER LE REVENU DES ÉLEVEURS**

La Confédération paysanne demande une maîtrise publique des volumes de lait produits. Les contrats actuels ne règlent rien en termes de revenu, d'organisation et de maîtrise de la production.

En cas de contractualisation, la Confédération paysanne demande :

- des contrats-types (pour les coopératives comme pour le privé) définissant un volume et un

prix minimum, sous l'arbitrage des pouvoirs publics ;

- ces contrats doivent apporter aux producteurs une garantie de collecte sur la durée du contrat, et sécuriser leur revenu, en prenant en compte les coûts de production ;

- une seule OP par bassin et non par entreprise pour maintenir le pouvoir de négociation et la capacité de défense collective des producteurs.



18 septembre 2009 :  
« Vendredi blanc »,  
à Grandchamps-des-  
Fontaines (44).



## BOVINS VIANDE

- Rééquilibrer les aides en faveur des éleveurs. Les soutiens financiers doivent être orientés vers le développement de l'autonomie alimentaire des élevages.
- Définir un système de fixation de prix sur des périodes longues, pour plus de visibilité économique, en prenant en compte les coûts de production.
- Limiter les importations et reconquérir les marchés européens.
- Définir une politique publique en faveur des abattoirs de proximité.



## VOLAILE

- Garantir un revenu minimum dans le cadre des contrats en intégration.
- Rééquilibrer les soutiens aux éleveurs par rapport aux céréaliers.
- Renouveler les rapports entre éleveurs et entreprises par une nouvelle loi sur l'intégration.
- Mettre en place une interprofession pluraliste et transparente, intégrant les pouvoirs publics.
- Soutenir l'installation en aviculture.
- Encourager les productions fermières et adapter les normes aux petits abattoirs.
- Instaurer un véritable plan protéines afin de supprimer les OGM dans l'alimentation animale.



## PORC

- Mettre en place une OCM (organisation commune des marchés), pour maîtriser les volumes en fonction de la demande et sécuriser le revenu des producteurs.
- Rééquilibrer les soutiens aux éleveurs par rapport aux céréaliers.
- Prendre en compte les questions environnementales et du bien-être animal avec des aides ciblées vers les petits et moyens producteurs. Ces réglementations ne doivent pas servir de prétexte à la restructuration !
- Mettre en place une interprofession pluraliste et transparente, intégrant les pouvoirs publics, avec un vrai rôle de régulation de la production.
- Soutenir l'installation en polyculture-élevage et sur des ateliers à taille humaine.
- Ni OGM, ni farines animales.



## OVINS VIANDE

- Arrêter les importations à des prix de dumping.
- Favoriser la répartition ainsi que la maîtrise de la production et des moyens de production.
- Relocaliser la production dans les bassins herbagers par l'accès à des abattoirs de proximité et par le respect de toutes les pratiques d'élevage.
- Mettre en place une aide bonifiée jusqu'à 300 brebis, avec une dégressivité de 50 % jusqu'à 500 brebis, au moyen de la PMTR (prime au maintien des troupeaux de ruminants).
- Supprimer les règles d'attribution des primes : seuil de 50 animaux, obligation de contractualisation...
- Supprimer les règles actuelles de conditionnalité et mettre en place, en attendant de nouveaux critères, un moratoire sur les contrôles : identification électronique, déclarations de mouvements, ratios de productivité, contractualisation...
- Clarifier la certification des ruminants mâles à la reproduction.
- Assurer une régulation forte, sous contrôle de l'État, de la population de loups en situation de prédation.

Photos : Corentin Cottineau, Georges Bartoli, Pierre Miché, la Confédération paysanne ; vignettes Fotolia. Tous droits réservés.